



Vendredi 29 mai 2015 à 17h00 à la mairie de Bagnac sur Célé

2^{ème} Conseil d'administration 2015

PROCÈS-VERBAL DE SEANCE

Présents :

Mesdames et messieurs Fausto Araqué, maire de Bagnac sur Célé ; Joël Trémoulet, directeur du SmbRC ; Michel Glaude, président de l'AAPPMA de Figeac ; Alain Vayssié, président de Sauvegarde du Célé ; Alain Plénacoste, vice-président délégué ; Francis Ratié, trésorier ; Colette Roudergues (Bagnac/Célé) ; Pierre Cassagnes (Bregues) ; Will Van Der Knaap et Maryse David (Cabrerets, Orniac, Bouziès) ; Jean-Claude Voynet (Camboulit) ; Martine Hérisset (Corn) ; Marc Hermet et Odette Dardennes (Figeac-Viazac) ; Francine Herbin (Marcilhac/Célé) ; Jacques Van Delft et Didier Chenaal (Sauliac/Célé).

Absents excusés :

Denis Daynac ; Gilles Raffy ; Bénédicte Vinel ; Géraldine Grépon ; Sylvie Chiminello et Ronald Brus.

ACCUEIL

Bagnac : 17h00

Alain Vayssié ouvre la séance en remerciant les personnes présentes et accueille les référents adjoints qui font leur entrée au conseil d'administration. Il salue l'arrivée du Maire de Bagnac qui nous rejoint.

Fausto Araqué, Maire de Bagnac est heureux de se joindre à nous et remercie Alain Vayssié d'avoir choisi la commune de Bagnac pour ce deuxième conseil d'administration 2015 de Sauvegarde du Célé.

Située à environ 5 km du Cantal, la commune de Bagnac est riche de 1650 habitants ; une nouvelle station d'épuration a été inaugurée en juin 2014. Bagnac sur Célé est célèbre par ses ponts, son équipe de football, de rugby et maintenant : sa Miss !

ORDRE DU JOUR

1. Les réunions de travail ;
 2. Les manifestations ;
 3. Les 25 ans de l'association.
-

LES ADJOINTS-REFERENTS COMMUNAUX

Lors du premier conseil d'administration de 2015, du 28 février qui s'est déroulé à Boussac, il a été demandé à chaque référent communal de trouver un adjoint qui le seconderait dans ses responsabilités et le remplacerait en cas d'absence prolongée.

La date du 1^{er} juin ayant été formulée comme délai; c'est donc à Bagnac qu'il convenait d'inviter les nouveaux adjoints qu'Alain Vayssié a chaleureusement accueillis, rappelant le rôle du référent et l'importance de multiplier les énergies pour mieux représenter l'association auprès des adhérents et sur les manifestations. Chacun autour de table s'est donc présenté.

A Camboulit, c'est Jean-Claude Voynet qui est désormais référent, Cécile Puechméja ayant démissionnée.

A Cabrerets, Orniac, Bouziès, Will Van Der Knaap fait maintenant équipe avec Maryse David. Martine Hérisset venue seule de Corn, excusait Sylvie Chiminello avec laquelle elle fera équipe. Pour Figeac et Viazac Marc Hermet fera équipe avec Odette Dardennes.

A Marcilhac sur Célé, Ronald Brus, statisticien et ancien trésorier fera équipe avec Francine Herbin.

A Sauliac/Célé, Jacques Van Delft et Didier Chenaival feront désormais équipe.

A Bagnac sur Célé, c'est Jean-Louis Dieudonné qui rejoint Colette Roudergues pour faire équipe. Merci à celles et ceux qui nous ont rejoint.

Pour les communes où le référent n'a pas encore d'adjoint, nous encourageons les adhérents qui souhaitent s'investir dans notre association à contacter leur référent et d'avance, nous les en remercions. Par ailleurs, sur la commune d'Espagnac-Sainte-Eulalie, notre ami Claude Valencia qui était un référent très apprécié n'a toujours pas été remplacé, nous recherchons donc activement son remplaçant.

LES REUNIONS DE TRAVAIL

- Le 27 mars 2015, à Figeac avait lieu une réunion :
Le Sage Célé avait répondu favorablement à la demande des trois associations : AAPPMA de Figeac représentée par Michel Glaude et Marc Hermet, Sauvegarde du Célé par Alain Vayssié et Alain Plénacoste et Amis des Moulins du Quercy par Géraldine Grépon. Elles sont soucieuses de s'informer et de s'exprimer sur le dossier concernant vingt et un ouvrages sur le Célé et ses affluents afin d'assurer la continuité écologique, application de la loi sur l'eau et milieux aquatiques (LEMA de 2006).
Joël Trémoulet et Nicolas Tournier (Sage Célé) ont animé la rencontre, en présence de Didier Renaud et Delphine Bégau (DDT46), Jérôme Beyssat (Onema), Patrice Jaubert (fédération de pêche du Lot) et de Jacques Virole (élu du SmbRC). Les associations sont pour le maintien des neuf ouvrages concernant le Célé de Bagnac à Marcilhac-sur-Célé et regrettent que ce dernier ouvrage, ne datant que de 1986, demande déjà des travaux, (inefficacité de la passe à poissons, ralentisseur de la passe à canoës). C'est pour cette raison qu'elles appellent à la plus grande prudence dans les choix qui seront à faire. Les passes à canoës ne sont nécessaires que dans les secteurs où cette activité est fréquentée, très faible en amont de Corn et plus intense à partir de Marcilhac. La priorité est la consolidation des ouvrages, chargés d'histoire, implantés sur des sites remarquables.

Un ou deux seuils devraient être restaurés à titre conservatoire de façon à léguer aux générations futures le travail des anciens. L'hydroélectricité énergétique a été évoquée et bien sûr la prise en compte du désir des propriétaires.

Avec l'accord des propriétaires, le Sage a mené la pré-étude ; son approfondissement, confié à un bureau d'études. Le financement de l'étude est pris en charge par le SmbRC. Il a été présenté plusieurs types de passes à poissons, dont la morphologie s'intègre bien sur les différents types de seuil. Didier Renaud a fait part de la ligne à mener pour une telle opération en s'appuyant sur des exemples conduits sur des affluents de la Dordogne, entrevoir des financements qui seront décisifs pour les propriétaires. Composées de plus de 1450 adhérents, les trois associations sont soucieuses de la qualité de l'information.

Marc Hermet précise qu'il existe une technique de construction pour les passes à poissons : efficace, simple et peu coûteuse et qu'il convient de limiter les coûts. Michel Glaude soulève la question concernant les acquis de l'Etat, qu'en sera-t-il dans 5 ans ? En fin d'année 2015, l'analyse apportera ses conclusions et des travaux devraient être demandés aux propriétaires des moulins. Alain Vayssié, Michel Glaude et Géraldine Grépon précisent qu'ils seront vigilants quand à la nature des travaux demandés.

- Le 27 mars 2015 également avait lieu une séance de travail au SDAGE, outil de travail supérieur sur le bassin Adour-Garonne. Les enjeux de cette institution sur le Célé :
 - La qualité des eaux de rivière pour les usages aquatiques (baignades et canoës) ;
 - L'Hydro-morphologie de la rivière ;
 - La prévention des crues, et
 - La connaissance des aquifères karstiques.

Cet organisme travaille donc en relation avec les pouvoirs publics à faire connaître et développer le suivi de la qualité des masses d'eau superficielles et souterraines mais également le suivi quantitatif. Il travaille également sur les pollutions ponctuelles pour réaliser des schémas d'assainissement des eaux usées, mettre en place des techniques de récupération d'eaux usées et sensibilise les usagers et/ou les agriculteurs sur les risques liés aux rejets.

- Le 4 avril 2015, réunion à La Clé de l'eau. La séance précédente avait portée sur les nitrates. A noter que la demande des agriculteurs a été rejetée ; en revanche, la commission locale a été écoutée et satisfaite.
- Le 21 mai 2015 à Catus, réunion au SYDED. Le bilan 2014 présentait des résultats sur la bactériologie des eaux du Célé avec une tendance à la baisse. Pour 2015, le SYDED renforce ses informations sur l'actualité réglementaire et notamment la nouvelle compétence obligatoire pour les communes : Loi MAPTAM du 27 janvier 2014. Les grandes orientations sont la réduction des pollutions, la gestion quantitative de l'eau en prévision du réchauffement et la préservation des milieux aquatiques.
- Le 27 mai 2015 à Cahors, réunion avec l'ARS. C'était une réunion d'information des personnes responsables des eaux de baignade. Présentation des risques liés à la pollution des eaux de baignade. Le rôle de la commune qui assure et met à disposition en mairie, chaque année le recensement des eaux de baignade, aménagées ou non et peut décider de leur fermeture préventive et temporaire. L'ARS informait sur les modalités des contrôles sanitaires et sur la détection et la gestion des pollutions à court terme.

LES MANIFESTATIONS

- Du 4 au 7 juin 2015 = Portes ouvertes en Vallée du Célé.
Initiée par le SmbRC cette manifestation propose chaque année de nombreuses activités et visites de lieux en rapport avec le Célé. Cette année, Alain Plénacoste organisait pour la Sauvegarde du Célé, une promenade gourmande au départ de Saint-Sulpice. En partenariat avec Les pastissades du Pouzadou. Une boucle de 7 km avec une visite très documentée de la fontaine Del Pito qui sert de relais à l'alimentation en eau potable des communes proches et notamment celle de Marcilhac sur Célé.
- Du 3 au 6 juillet = Célé' T à Figeac
Comme l'an dernier, Sauvegarde du Célé aura un stand sur la manifestation, un stand avec l'AAPPMA de Figeac. Nous présenterons notre association aux élèves et jeunes figeacois et présenterons aux visiteurs les valeurs de notre association.
- Le 12 juillet 2015, c'est Big Jump à Sauliac sur Célé pour la journée européenne des rivières. Organisé sur la plage de Sauliac par le SmbRC en coopération avec la mairie de Sauliac. Sauvegarde du Célé y tiendra un stand.

LES 25 ANS DE L'ASSOCIATION

Le 12 juillet prochain, en toute simplicité nous ensemble et avec les trois présidents nous fêterons les 25 ans de Sauvegarde du Célé à Corn. Le Bureau organise donc une soirée festive. Une invitation sera envoyée dans les prochains jours à chaque adhérent. Une participation vous sera demandée et la réservation par courrier est obligatoire.

DIVERS

Séance levée à 19h30.

Procès-verbal rédigé par Francine Herbin à Marcilhac sur Célé le 11/06/2015 :

Approuvé par Alain Vayssié.

Le président :	Le trésorier :	La secrétaire :